

---

## **L'Anact lance son 3<sup>ème</sup> appel à projet Fact sur le thème "Innovations organisationnelles et managériales"**

De nouvelles formes d'organisation du travail et de management émergent dans les entreprises, inspirées tout à la fois par la recherche d'efficacité, la popularité de certains modèles et les aspirations des salariés : organisations matricielles agiles, entreprise libérée, télétravail... En parallèle, l'évolution numérique du travail bouleverse les cadres classiques de régulation de la relation de travail : des salariés plus nomades, des espaces de travail en transformation impactent en corolaire le management. Par ailleurs, des entrepreneurs de *start up* inventent des modes d'organisation et de management en rupture avec les approches traditionnelles.

Pour autant ces évolutions n'ont pas toujours les effets attendus ou prévisibles sur les conditions de travail et innovation organisationnelle et managériale ne rime pas forcément avec innovation sociale.

Pour aider les entreprises à développer des modes d'organisation répondant à la fois à des enjeux de performance économique et de santé, le Fonds pour l'amélioration des conditions de travail (Fact) y consacre son 3<sup>ème</sup> appel à projet.

Le Fact a pour objet de promouvoir et de soutenir financièrement des projets innovants d'expérimentation, de capitalisation ou de transfert sur la qualité de vie au travail. Ceux-ci sont sélectionnés dans le cadre d'un appel à projet.

Le présent appel à projet s'adresse :

- aux entreprises qui souhaitent engager des démarches ambitieuses et innovantes de refonte de leurs organisations du travail dans une perspective d'amélioration conjointe de la performance économique et sociale. Les solutions managériales retenues devront répondre aux besoins économiques et sociaux des entreprises et intégrer en tout ou partie les principes directeurs suivants : management participatif, enrichissement du contenu du travail, coopération, soutien managérial...
- aux acteurs relais d'un territoire ou d'une branche, en charge de convaincre, d'outiller et d'accompagner les structures désirant initier des modes d'organisation et de management vertueux. Le projet soutiendra des actions sectorielles ou inter-sectorielles portées par des branches professionnelles, fédérations et acteurs relais (réseaux de l'innovation, structures de promotion de la performance industrielle) visant à outiller les entreprises sur ces questions. L'Anact sera attentive aux projets d'appui méthodologique et d'accompagnement des partenaires sociaux dans la conduite de négociations globales sur la qualité de vie au travail, en lien avec l'organisation du travail et le management.

Les porteurs de projet téléchargeront les formulaires de demande d'aide **correspondant à leur situation** et devront les transmettre par mail ([infofact@anact.fr](mailto:infofact@anact.fr)) avec l'ensemble des pièces demandées au **plus tard le 21 avril 2017**.

Les projets éligibles répondant aux critères de l'appel à projet concernent, soit :

- un accompagnement direct individuel d'une entreprise ou d'une association de moins de 300 salariés ;
- une ou plusieurs action(s) collective(s) territoriale(s) interprofessionnelle (s) ;
- une ou plusieurs action(s) collective(s) sectorielle(s) territoriale(s) ou nationales(s) ;

En savoir plus : [financer votre projet \(fonds Fact\)](#)

### **Contact Presse :**

Catherine Guibbert – [c.guibbert@anact.fr](mailto:c.guibbert@anact.fr) - 04 72 56 13 38 - Emma Step – [e.step@anact.fr](mailto:e.step@anact.fr) - 04 72 56 13 39

*Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue social et d'un réseau de 17 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract).*

*Le réseau Anact-Aract a pour vocation de mettre en capacité les salariés et directions, plus particulièrement dans les petites et moyennes entreprises, de recourir à des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité du service à l'utilisateur et performance durable.*